

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2020-2029 DU DISTRIBUTEUR**

1. Référence : Pièce [C-AQPER-0017](#), p. 36.

Préambule :

La Régie comprend du mémoire de l'AQPER, que la principale thèse de l'intervenante est à l'effet que des fournisseurs pourraient offrir des MW à moindre coût en procédant par appel d'offres par opposition à la stratégie d'approvisionnement actuelle du Distributeur.

À la page 36 de son mémoire, l'AQPER indique un prix de l'énergie éolienne à 60\$/MWh.

Demande :

- 1) Veuillez indiquer si le prix de 60\$/MWh est un prix réel observé ou une projection qui repose sur des hypothèses. Veuillez élaborer.

Veuillez également donner des exemples de moyens de production opérationnels dont le coût et le prix sont inférieurs aux coûts évités de long terme de l'ordre de 115\$ du kW ?